

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Centrale photovoltaïque au sol Commune de MARIGNAC-LASPEYRES

Une enquête publique est ouverte sur une demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes sur le territoire de la commune de Marignac-Laspeyres, lieu-dit Cassagnau présentée par la société "parc solaire de Laspeyres", 28 rue Mogador 75009 PARIS auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le dossier d'enquête comprenant l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête seront disponibles à la mairie de MARIGNAC-LASPEYRES pendant 33 jours consécutifs **du jeudi 29 mars 2018 à 9 heures au lundi 30 avril 2018 à 17 heures**, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie et consigner ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête publique sera accessible gratuitement au public sur un poste informatique à la mairie de MARIGNAC-LASPEYRES, place de la Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels. Il sera également téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat de la Haute-Garonne www.haute-garonne.gouv.fr/enquete-photov-Marignac-Laspeyres.

Le public pourra également transmettre au commissaire enquêteur, soit par courrier adressé à la mairie de MARIGNAC-LASPEYRES, place de la Mairie, soit par courriel à l'adresse ddt-enquete-publique-urbanisme@haute-garonne.gouv.fr ses observations, propositions ou contre-propositions qui devront parvenir pendant la durée de l'enquête publique. Les courriers et courriels seront annexés dans les meilleurs délais possibles au registre d'enquête déposé à la mairie de Marignac-Laspeyres.

Monsieur Jean-Louis DARDE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de MARIGNAC-LASPEYRES, Place de la Mairie

- le jeudi 29 mars 2018 de 9h à 12h
- le jeudi 12 avril 2018 de 14 h à 17
- le lundi 23 avril 2018 de 9 h à 12 h
- le lundi 30 avril 2018 de 14 h à 17 h

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne ainsi qu'à la mairie de Marignac-Laspeyres et sera publiée sur le site internet des services de l'État de la Haute-Garonne www.haute-garonne.gouv.fr/enquete-photov-Marignac-Laspeyres.

Les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, en s'adressant au directeur départemental des territoires Cité administrative – Bât. A - 2ème étage, 2, boulevard Armand Duportal – BP 70 001 – 31 074 TOULOUSE CEDEX 9.

À l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Haute-Garonne statuera sur la demande de permis de construire, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,



Jean-François COLOMBET